



Crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest :
Opportunités économiques et coopération Sud-Sud

*Table ronde régionale
Conakry (Guinée), 6 au 8 juin 2006*

— Rapport de réunion —

Août 2006

RAPPORT DE RÉUNION

Crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest : opportunité et coopération Sud-Sud

Table ronde régionale
Conakry (Guinée), 6 au 8 juin 2006

Août 2006

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
Unité Perspectives de développement

4 Bld des Îles,

92130 Issy-les-Moulineaux France

Tél. direct : +33(0)1 45 24 84 83 / Télécopie : +33 (0)1 45 24 90 31

sara.minard@oecd.org

Table des matières

Acronymes	6
1. Synthèse	7
2. Introduction	8
3. Tendances de la production mondiale de crevettes et potentielle de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest.....	9
<i>La place de la crevette dans la consommation mondiale.....</i>	<i>9</i>
<i>La production mondiale de crevettes.....</i>	<i>9</i>
<i>Les perspectives de la crevetticulture.....</i>	<i>10</i>
<i>La place de la crevetticulture ouest-africaine</i>	<i>10</i>
4. Résultats de l'étude de la CSAO sur une crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest et échange d'informations lors de la Table ronde.....	11
<i>Objectif de l'étude</i>	<i>11</i>
<i>Commercialisation et traitement</i>	<i>11</i>
<i>Écologie et développement durable</i>	<i>12</i>
<i>La crevetticulture : espèces, technologie et systèmes d'élevage.....</i>	<i>13</i>
<i>Les aspects socioculturels</i>	<i>15</i>
<i>Les mesures en faveur de l'investissement.....</i>	<i>16</i>
<i>Les institutions</i>	<i>17</i>
5. Quels enseignements doit-on tirer ?	18
<i>Projets de crevetticulture en Afrique de l'Ouest : problèmes et questions clés.....</i>	<i>18</i>
<i>Enseignements tirés des expériences de crevetticulture en Afrique de l'Ouest.....</i>	<i>18</i>
<i>Meilleures pratiques asiatiques et africaines : problèmes et questions clés</i>	<i>19</i>
<i>Enseignements des meilleures pratiques asiatiques et africaines</i>	<i>20</i>
6. Quelles ont été les recommandations ?.....	20
7. Faire avancer l'agenda	26
Annexes.....	28

Acronymes

CNSHB	National Centre of Halieutic Sciences of Boussoura, Ministry of Fisheries and Aquaculture (Guinea)
CRESCOR	Centre for Aquaculture Research, State University, Conakry (Guinea)
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (Senegal)
ECOWAS	Economic Community of West African States
ENDA	Environmental Development Action in the Third-World (West Africa)
EU-ACP	European Union - Africa Caribbean Pacific
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FISON	Fisheries Society of Nigeria
GAIPES	Groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal
HAACP	Hazard Analysis and Critical Control Point
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
IUPA	Institut Universitaire de la Pêche et de l'Aquaculture
NACA	Network of Aquaculture Centres in Asia-Pacific (Thailand)
OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development
SWAC	Sahel and West Africa Club

1. Synthèse

Dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud et du développement du secteur privé en Afrique de l'Ouest, le CSAO (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), l'une des directions du Groupe Développement de l'OCDE¹, a obtenu en 2004 une aide financière du gouvernement japonais pour commencer des travaux sur l'aquaculture, domaine présentant un fort potentiel pour le développement économique et la coopération Sud-Sud dans cette région du monde.

L'aquaculture intéresse tout particulièrement le CSAO au vu du débat actuel de l'OCDE sur la cohérence des politiques de pêche, alors que l'appauvrissement des ressources halieutiques sauvages en Afrique de l'Ouest perturbe la production et la consommation locales. La conséquence en est que les économies de plusieurs des 18 pays africains concernés par le travail de la CSAO, tels que le Sénégal dont les revenus à l'exportation peuvent dépendre jusqu'à 50 % des produits de la mer, recherchent des moyens durables de préserver les niveaux de production. Face à la demande mondiale croissante que connaissent les produits alimentaires marins, et surtout les produits à base de crevettes, le Secrétariat du CSAO a dirigé une initiative dont le but était d'identifier les opportunités économiques d'une crevetteculture durable en Afrique de l'Ouest.

En 2004-2005, le CSAO a lancé une enquête régionale intitulée « Opportunités économiques de la crevetteculture durable en Afrique de l'Ouest » qui présente le fort potentiel crevetteculture de la région. Les résultats de cette enquête ont été communiqués récemment lors d'une Table ronde régionale organisée à Conakry, en Guinée, du 6 au 8 juin 2006, et qui réunissait plus de 40 experts, investisseurs, producteurs et décideurs de la filière crevetteculture issus du secteur public et privé d'Asie, d'Afrique et d'Europe.

La Table ronde a été l'occasion d'étudier les activités de la filière crevetteculture dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest au cours des dix dernières années. Chaque fois que possible, les participants ont tenté d'établir un lien entre les causes probables des échecs rencontrés ou de l'absence de succès commercial, et les enseignements tirés de la crevetteculture en Asie.

Les débats ont mis l'accent sur l'importance d'une approche régionale du développement de l'aquaculture, car les sites de production crevetteculture exploitent des ressources naturelles le long de zones côtières et de cours d'eau partagés avec d'autres activités, et supportent donc en commun des risques écologiques identiques. Les débats ont également montré pourquoi les investissements dans ce secteur doivent être à la hauteur des normes internationales relatives aux meilleures pratiques durables en crevetteculture, pour pouvoir être compétitifs sur les marchés européens, comme l'ont prouvé les difficultés auxquelles l'Asie s'est heurtée suite aux épidémies qui avaient touché ses filières crevettecultures non durables. Des exemples pris en Thaïlande et en Inde ont été donnés pour illustrer cet argument.

Les participants asiatiques ont démontré l'expérience et le savoir-faire considérables qu'ils ont acquis dans le secteur de la crevetteculture au fil des ans. Ils se sont également dits prêts à fournir une formation et des données techniques et à aider les producteurs ouest-africains à développer des opportunités d'investissement potentielles. Ils ont également insisté sur l'importance d'un climat d'investissement stable pour rassurer les investisseurs asiatiques privés, par exemple par le biais de garanties et de mesures incitatives, de l'amélioration de l'infrastructure existante et de la mise en place d'une coopération juridictionnelle en Afrique de l'Ouest.

Fort des résultats positifs de cette Table ronde, le CSAO continuera à travailler aux côtés de ses partenaires pour mettre en application les recommandations à court et moyen terme de la Table ronde, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et le développement de l'investissement privé dans la crevetteculture et l'aquaculture durables en Afrique de l'Ouest.

De tels forums régionaux permettent au CSAO de faciliter le dialogue entre le public et le privé, ainsi que l'échange d'informations et les processus décisionnels liés aux questions de développement et d'investissement durables en Afrique de l'Ouest. La coopération entre le secteur public et privé, entre les acteurs locaux et régionaux, et entre l'Asie et l'Afrique de l'Ouest en matière de gestion de l'aquaculture et de la pêche est par conséquent un élément important des initiatives à plus grande échelle du CSAO. Leur but est de développer des partenariats efficaces avec les décideurs afin de répondre à des problèmes régionaux stratégiquement importants pour le développement économique et social de l'Afrique de l'Ouest sur le moyen et le long terme.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, www.oecd.org/sah

2. Introduction

La Table ronde régionale « Opportunités de crevetticulture durable et coopération Sud-Sud en Afrique de l'Ouest » a été organisée par le CSAO (de l'OCDE) afin de présenter les résultats de son étude régionale de 2005 intitulée « Opportunités économiques de la crevetticulture durable en Afrique de l'Ouest ». La Table ronde a eu lieu à Conakry, en Guinée, du 6 au 8 juin 2006, sur l'invitation du Ministre des Pêches et de l'Aquaculture continentales. Des partenaires institutionnels tels que la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le réseau NACA (le réseau des centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique, en Thaïlande) ont joué un rôle majeur dans sa réussite et contribueront à mettre en œuvre les recommandations décrites dans ce rapport.

La Table ronde a rassemblé 40 hauts responsables venus d'Afrique de l'Ouest, d'Asie et d'Europe, parmi lesquels des intervenants du secteur privé, des représentants des ministères nationaux de la pêche et de l'aquaculture et des organismes d'aide à l'exportation, des spécialistes locaux et internationaux en crevetticulture, des exploitants, des représentants d'ONG, d'organismes internationaux et de centres et instituts de recherche sur la pêche et l'aquaculture.

Pendant trois jours, les discussions, présentations et débats ont permis d'enrichir les connaissances communes de tous les intervenants et d'identifier des actions à court et moyen terme pour l'investissement et la coopération technique. En se basant sur l'étude régionale de la CSAO, utilisée comme point de départ, les discussions ont abordé une gamme de thèmes aussi vaste que variée : l'histoire de la crevetticulture dans le monde, les tendances du marché, la sélection des espèces et des sites d'élevage, les différentes méthodes de production les mieux adaptées à l'Afrique de l'Ouest, les enseignements tirés de la crevetticulture asiatique, notamment en matière de gestion des risques et d'intervention du secteur public, et les opportunités de coopération entre l'Asie et l'Afrique de l'Ouest. Le dernier jour, les participants ont visité l'écloserie locale de la société Sakoba sur l'île de Tamara, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de crevetticulture lancée par le gouvernement guinéen. Cette visite a permis aux participants de se faire une idée immédiate des enjeux en termes de développement et d'investissement auxquels est confrontée la crevetticulture dans la région.

Un thème majeur évoqué au cours de la Table ronde était l'évaluation du développement des politiques nationales et régionales, en particulier celles qui cherchent à améliorer le contexte d'investissement, condition indispensable à tout engagement financier, environnemental et social. Un autre thème central était la mobilisation de PPP (partenariats public-privé), bon moyen pour doper les activités de cette filière, avec notamment des opportunités pour les Africains de l'Ouest de bénéficier du savoir-faire des spécialistes asiatiques de la crevetticulture et des instituts publics et privés puis de conclure des partenariats avec eux.

La Table ronde répondait à un besoin marqué d'intervenants tels que le CSAO, et de partenaires régionaux et internationaux tels que la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et la FAO, tout en permettant aux Africains de l'Ouest d'obtenir des informations techniques d'excellente qualité, d'accéder à des opportunités commerciales et de faire leur entrée dans les réseaux existants afin de développer des activités d'aquaculture durable dans la région.

Le présent rapport rend compte des principaux résultats et recommandations des différents débats et présentations de la Table ronde de Conakry de juin 2006. L'étude régionale de la CSAO a servi de point de départ aux discussions, mais chaque participant y a ajouté ses propres expériences et connaissances. Ce rapport de réunion donne une image fidèle de ces discussions et débats avec un double objectif : transformer les idées en actions concrètes et inciter d'autres acteurs à participer au développement de la crevetticulture et à créer une coopération Asie/Afrique de l'Ouest bénéfique au développement économique de l'Afrique de l'Ouest.

Les rapports techniques, les présentations et les documents de travail technique sont disponibles sur le site Web de la CSAO à l'adresse www.oecd.org/sah/perspectivesdev/crevetticulture qui contient également des informations sur les activités de suivi correspondantes. Vous pouvez faire parvenir vos demandes d'informations au Secrétariat du CSAO.

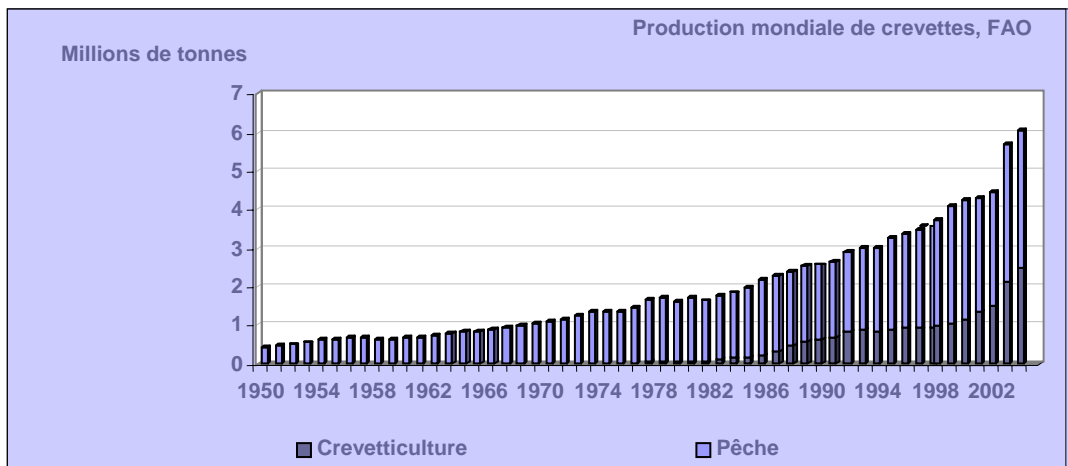
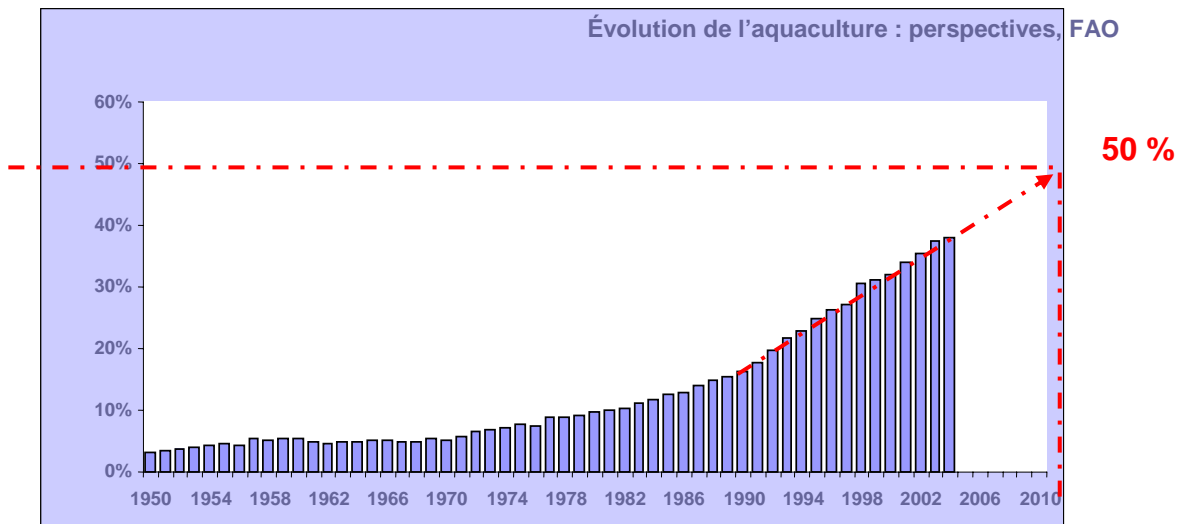
3. Tendances de la production mondiale de crevettes et potentielle de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest

La place de la crevette dans la consommation mondiale

La crevette est le produit de la mer le plus consommé dans le monde et représente environ 16 % du commerce international de ce secteur exprimé en valeur, soit 12 milliards USD. Le commerce des crevettes est très important pour les pays en développement, surtout en Asie d'où proviennent environ 80 % des exportations de crevettes dans le monde.

La production mondiale de crevettes

La production mondiale de crevettes connaît une croissance rapide qui s'inscrit dans le courant d'une tendance générale à l'expansion dans l'aquaculture mondiale. La proportion des produits issus de l'aquaculture par rapport au total de la pêche dans le monde devrait sans doute atteindre 50 % d'ici dix ans, contre 37 % actuellement (voir graphique ci-dessous).



En 1976, la production totale de crevettes était de 1,5 million de tonnes, et elle a augmenté de plus de 1 million de tonnes au cours des 10 dernières années, passant de 5,6 millions de tonnes en 2003 à 6 millions de tonnes en 2004 (FAO FIGIS [Fisheries Global Information System]). La pêche à la crevette sauvage s'est désormais stabilisée autour de 3 à 3,5 millions de tonnes par an et ne devrait pas augmenter.

La crevetticulture remonte au début des années 1980 et est en pleine expansion depuis cette époque. L'aquaculture représente actuellement presque 40 % de toute la production de crevettes (2,6 millions de tonnes en 2004). L'Asie est le plus gros fournisseur de crevettes de la planète, avec 88 % de la production, dont 85 % proviennent de 7 pays, soit 41 % de la seule Chine. Il convient de noter que la pêche à la crevette fournit une quantité importante de pâte de crevette fabriquée en Chine qui n'entre pas dans les chiffres du commerce international.

La crevetticulture a fourni 2,6 millions de tonnes en 2004, soit 5 % de la production aquacole mondiale en termes de tonnage et 17 % en termes de valeur. Les prévisions font état d'une augmentation de la production aquacole des principaux pays producteurs, notamment le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Vietnam. Un million de tonnes supplémentaires pourraient ainsi être produites en l'espace de 10 ans. Les maladies de la crevette sont désormais mieux maîtrisées grâce à l'amélioration des pratiques d'élevage. La production de crevettes blanches (*Penaeus vannamei*) qui a récemment beaucoup augmenté, passant de 13 % de la production mondiale en 2000 à 58 % en 2004, surtout dans les pays d'Asie du Sud-Est, berceau de la crevette tigrée noire (*Penaeus monodon*), a fortement contribué à l'accroissement de la production de crevettes.

Les perspectives de la crevetticulture

Malgré l'augmentation de la production, les prix producteurs en 2006 chutent et continueront à la baisse, pour atteindre probablement de 3,00 USD à 3,50 USD avant de se stabiliser. De nombreux producteurs du monde entier sont confrontés à des difficultés face à la hausse des coûts d'exploitation et de nourrissage par rapport à la chute des prix du marché. Les prix de production de la crevette blanche (issue de la crevetticulture) doivent être compris dans une fourchette de 2,00-2,50 USD/kg à 4,50-5,50 USD/kg pour être rentables sur des marchés compétitifs. L'Asie du Sud-Est et les autres grands pays producteurs n'arrivent à rester compétitifs que parce qu'ils sont extrêmement efficaces dans leur gestion et sur d'autres postes tels que l'alimentation des crevettes, le carburant, le pompage, etc. L'obligation d'efficacité est en train de modifier la structure des exploitations crevettières et d'entraîner une intégration accrue de l'activité.

L'expansion des marchés et la rigueur renforcée des normes impliquent que l'augmentation de la demande s'accompagne aussi de difficultés d'accès au marché. Les stratégies de commercialisation alternatives (labels de commerce équitable, produits biologiques, différenciation par le calibre des crevettes, développement du produit) semblent donner de meilleurs résultats. Il existe des signes forts en faveur d'une demande de segments de niche : la « crevette de Madagascar » se vend désormais beaucoup plus cher. Cependant, face à la chute des prix, des marchés émergents font leur apparition dans les économies en pleine expansion de l'Asie du Sud-Est et de la Chine. Sur les marchés situés dans la fourchette haute des prix, les normes de sécurité alimentaire sont de plus en plus sévères, exigeant des produits directement consommables (de la « ferme à la fourchette ») qui requièrent un investissement accru dans le domaine des normes de sécurité alimentaire et de la qualité.

La place de la crevetticulture ouest-africaine

En 2004, le total de la production crevettière africaine s'élevait à 8 000 tonnes, soit 0,3 % du total de la production aquacole mondiale. Depuis, il est certain que sa proportion par rapport à la production mondiale a diminué du fait de la stagnation de la production africaine et d'une forte augmentation de la production d'autres régions du monde, surtout en Asie. Il existe actuellement une seule exploitation crevettière en Afrique de l'Ouest, « West African Aquaculture », située dans un estuaire du fleuve Gambie. Avec une production d'environ 50 tonnes de grosses crevettes *Penaeus monodon* de très bonne qualité, West African Aquaculture est à l'heure actuelle la seule exploitation opérationnelle capable de développer rapidement un savoir-faire en Afrique de l'Ouest.

Les autres sites de crevetticulture en activité en Afrique sont implantés principalement à Madagascar (7 exploitations avec une production de 7 000 tonnes en 2005) et au Mozambique (3 exploitations avec une production de 3 500 tonnes en 2005).

Il existe aussi une exploitation aux Seychelles qui a produit 1 100 tonnes en 2005. Elle est la seule de toute l'Afrique à utiliser un système strictement intensif, alors que les autres exploitations privilégient des systèmes semi-intensifs.

De plus, dans leur grande majorité, les exploitations africaines produisent la crevette de l'espèce *P. monodon*, très appréciée sur le marché mondial. Madagascar a ainsi adopté deux produits de qualité : la crevette biologique et la crevette « label rouge ».

Le positionnement stratégique de la crevetteiculture ouest-africaine sur les segments de niche aura des implications qui vont bien au-delà des simples aspects de la commercialisation. La commercialisation réussie de la crevette ouest-africaine nécessite un niveau très élevé de savoir-faire zoologique et technique, des compétences avancées en protection de l'environnement et en gestion socioéconomique, surtout si l'on prend en compte le fait qu'aucune exploitation industrielle ouest-africaine n'est actuellement en mesure de s'ériger en site-modèle de crevetteiculture industrielle durable et à grande échelle. Il faudra d'abord trouver des réponses aux lacunes dans le secteur social, politique, écologique et financier pour qu'une industrie crevetteière durable puisse se développer.

4. Résultats de l'étude de la CSAO sur une crevetteiculture durable en Afrique de l'Ouest et échange d'informations lors de la Table ronde

Objectif de l'étude

L'objectif à long terme de l'« Etude régionale sur les opportunités économiques d'une filière crevetteière en Afrique de l'Ouest : Compte-rendu préliminaire » consistait à dresser un tableau indiquant à tous les acteurs concernés comment l'Afrique de l'Ouest pouvait bénéficier des revenus potentiels d'une crevetteiculture durable. Cette activité, gérée correctement, permettrait d'établir un équilibre entre, d'une part, l'économie et, d'autre part, les valeurs et ressources sociales et environnementales au sens large dont dépendent les moyens de subsistance locaux. Les résultats de l'étude ont fait apparaître deux opportunités d'investissement dans la région et ont suggéré des stratégies de développement. Celles-ci auraient pour rôle de remplir le vide laissé par les maillons manquants de la chaîne d'approvisionnement, susceptibles d'empêcher la crevetteiculture de devenir l'alternative durable à la pêche traditionnelle. Des opportunités de coopération technique et financière Sud-Sud, mettant en place la continuité de la chaîne, ont été proposées. Les investisseurs asiatiques, très sensibilisés aux problèmes sociaux, politiques, écologiques et éthiques liés à la crevetteiculture, sont et continuent d'être un recours précieux pour les entrepreneurs et les chercheurs ouest-africains, qu'ils aident à développer des stratégies afin de rendre ce secteur d'activité durable et, à terme, compétitif sur les marchés de niche.

Commercialisation et traitement

Une bonne compréhension des différents besoins du marché de la crevette ouest-africaine à destination des principaux marchés de niche (l'Europe et les États-Unis) est fondamentale pour un développement économique réussi du secteur. Les principaux facteurs favorables à la commercialisation identifiés dans l'étude du CSAO et évoqués lors de la Table ronde sont les suivants :

- *La demande* : La demande est en augmentation alors que la pêche à la crevette sauvage en Afrique de l'Ouest stagne ou est sur le déclin.
- *La qualité, notamment le goût* : Une infrastructure garantissant une manutention et un traitement de qualité sur site et après la récolte est indispensable. Un environnement sain est essentiel pour préserver l'image d'une crevette « propre ».
- *La réputation* : Un nom commercial devrait être créé pour la crevette ouest-africaine : par exemple : « la crevette noire tigrée de l'Atlantique »
- *Les types de produit* : La crevette congelée, d'une qualité similaire ou supérieure à la crevette sauvage.
- *Les compétences en traitement* : Une main-d'œuvre expérimentée en manutention et en contrôle de la qualité est essentielle. L'Afrique de l'Ouest possède des entreprises capables de répondre de façon durable à ces demandes, mais il est très important d'augmenter la capacité de la main-d'oeuvre disponible pour soutenir la croissance industrielle.

- *Les normes d'hygiène* : Les vétérinaires locaux ont des compétences mais des équipements et des programmes de formation intensive seront nécessaires pour atteindre le niveau exigé par les normes internationales.
- *Les infrastructures pour l'exportation* : La région possède des ports pour l'exportation des crevettes vers les marchés mondiaux. L'infrastructure de l'arrière-pays et l'emplacement des exploitations limitent cependant l'exportation et l'approvisionnement des exploitations en matières premières.
- *L'infrastructure et les services* : Les grandes exploitations crevettières doivent être autonomes, approche qui peut nécessiter un investissement important.
- *La commercialisation* : Les liens commerciaux créés par les sociétés de pêche ouest-africaines peuvent être mis à profit pour la crevetticulture. L'élimination des grossistes, et d'autres éléments de la chaîne de distribution, est une étape fondamentale pour un succès commercial.

La stratégie de commercialisation

La stratégie de commercialisation des produits de la crevetticulture ouest-africaine consiste à cibler principalement les marchés internationaux de la crevette congelée, surtout dans l'Union européenne où les pays ouest-africains bénéficient d'un accès au marché préférentiel en vertu des accords commerciaux entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Les marchés intérieurs africains de la crevette fraîche ou congelée sont pour le moment restreints, mais pourraient se développer à terme, surtout pour alimenter l'industrie touristique en plein essor.

Les stratégies de commercialisation devront tirer parti de l'image positive de la crevette d'origine locale, à la fois pour une commercialisation « grand public » et pour les marchés de niche, de l'alimentation biologique et du commerce équitable (par exemple la crevette biologique noire tigrée de l'Atlantique produite en Gambie). Les crevettes élevées dans des conditions contrôlées écologiquement et bénéficiant d'une certification appropriée peuvent prétendre à des prix élevés sur les marchés de niche et offrent un retour sur investissement potentiel très intéressant. Les liens commerciaux actuels et les capacités de traitement des productions en Afrique de l'Ouest existent et peuvent être développés pour fournir des produits biologiques ou à label écologique de haute qualité sur ces marchés.

La présentation et la continuité des produits ainsi que les nombreuses méthodes de production des crevettes doivent être étudiées avec soin à la lumière de la chute actuelle des prix de la crevette dans le monde (2005-2006) qui devrait se poursuivre. Cette conjoncture exigera des contacts professionnels étendus entre acheteurs et vendeurs afin de garantir que les produits correspondent à leurs demandes et peuvent générer un retour suffisant.

L'accès aux marchés internationaux nécessite aussi la mise en place de normes rigoureuses de qualité et de sécurité et un investissement afin d'instaurer une mise en conformité avec les exigences des méthodes HACCP (système d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques), la traçabilité et l'assurance qualité. Certains ministères semblent avoir la capacité à mettre en œuvre ces contrôles, mais des procédures de rationalisation et une formation sont nécessaires. Les pays pratiquant la crevetticulture devront aussi investir dans des services d'inspection vétérinaires capables d'inspecter et de contrôler les produits.

Écologie et développement durable

La durabilité écologique est un critère fondamental pour le développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest. D'un strict point de vue géographique, les pays ouest-africains, du Sénégal au Cameroun, possèdent de nombreuses caractéristiques qui font qu'ils sont adaptés à la crevetticulture sur le plan écologique. Tout le long de la côte, il existe des zones dont la configuration physique est adaptée à la crevetticulture. On trouve des terrains plats de grande étendue derrière des zones de mangrove, ainsi que des plaines côtières plus ouvertes où il serait possible de créer des bassins crevettiers. Cependant, il est essentiel d'effectuer des études de faisabilité détaillées sur les sites potentiels avant de prendre une décision importante sur leur potentiel. En outre, il est nécessaire de disposer de cartes aériennes de la région côtière concernée pour localiser les sites potentiels.

Peu d'actions ont été menées pour identifier, désigner ou incorporer des sites propices à la crevetticulture dans les plans de gestion des zones côtières, à quelques exceptions près (notamment au Sénégal). Les gouvernements peuvent faciliter le développement en identifiant et désignant légalement les sites propices susceptibles de faire l'objet d'un investissement. Une initiative similaire lancée au niveau régional, par exemple par la CEDEAO, permettrait aux pays d'étudier la faisabilité d'une connexion durable des différents sites de crevetticulture tout le long de la côte ouest-africaine.

Le développement de la crevetticulture ne doit pas se faire au détriment des forêts de mangrove, écologiquement fragiles. Les mangroves abondent dans la région, surtout en Guinée-Bissau, en Guinée, dans le delta du Niger et au Cameroun. Les mangroves du delta du Niger sont les plus étendues d'Afrique, et les troisièmes au monde après celles de l'Inde et de l'Indonésie. Conformément aux Codes de conduite internationaux, le développement de la crevetticulture ne doit pas avoir d'impact néfaste sur les moyens de subsistance des populations habitant les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et qui dépendent des mangroves et d'autres ressources côtières.

Outre les zones de riziculture et de mangrove, il existe aussi des zones non exploitées appelées les « tannes », qui possèdent un potentiel de développement pour l'aquaculture et permettraient d'utiliser des terrains impropres à l'agriculture.

Les autres facteurs environnementaux à prendre en compte sont les suivants :

- *Le climat* : Les pays d'Afrique de l'Ouest présentent de nombreuses caractéristiques qui les rendent propices à la crevetticulture, mais des études supplémentaires explorant la compatibilité des différentes espèces de crevettes avec le climat sont nécessaires.
- *La qualité de l'eau* : Les zones côtières ouest-africaines ont une eau adaptée à l'élevage de l'espèce *Penaeus monodon* ainsi que d'autres espèces. La salinité de l'eau entre dans les limites acceptables dans toute la région, bien que les vastes régions du delta soient soumises à de fortes fluctuations de salinité qui peuvent avoir des conséquences sur l'élevage. La proximité de zones urbaines doit être évitée en raison des risques de pollution. Les écloséries de crevettes exigent une eau de mer présentant une concentration saline maximale. Les sites adaptés sont moins nombreux, mais il en existe plusieurs sur des îles.
- *Les sols* : Les sols à forte teneur en acide sulfaté, qui posent problème, sont fréquents en Afrique de l'Ouest, surtout à proximité des zones de mangrove. Il existe des sols propices, mais une sélection soigneuse du site est requise, avec une évaluation adéquate de l'état des sols aptes à la crevetticulture.

La crevetticulture : espèces, technologie et systèmes d'élevage

Il existe plusieurs espèces de crevettes marines susceptibles de s'adapter à un élevage en Afrique de l'Ouest, mais une seule d'entre elles est en fait exploitée et capable de toucher les marchés d'exportation à court terme :

- La crevette tigrée noire (*Penaeus monodon*) : Cette espèce n'est pas endémique de la région, mais s'y est implantée et y prospère à l'état sauvage. Les technologies actuelles permettent l'élevage de cette crevette qui détient un bon potentiel commercial.

La Table ronde a confirmé la conclusion de l'étude, qui recommande de développer une crevetticulture semi-intensive de l'espèce *Penaeus monodon*. La recherche a également encouragé l'élevage des espèces *P. notialis* et *P. karathurus*, bien que les essais antérieurs n'aient pas été concluants.

Au-delà des nécessaires recherches de base sur le « suivi » des contraintes pour la « communauté » qu'implique l'élevage de l'espèce *Penaeus monodon* en Afrique de l'Ouest, et des mesures de référence prouvant l'absence de maladie, les maillons manquants dans la chaîne d'approvisionnement, tels que le développement d'une réserve de juvéniles de crevette fiables, les problèmes d'alimentation, d'infrastructures, de transports et de communications, le coût énergétique et la fiabilité ne sont pas insurmontables, comme le laissent entendre les recommandations de ce rapport, à condition de disposer des partenariats public-privé et des investissements appropriés.

Autres espèces de crevettes nécessitant des travaux de recherche supplémentaires

- *P. notialis* : Cette espèce ouest-africaine locale forme l'essentiel des prises de crevettes sauvages, mais il n'existe actuellement aucune technologie d'élevage connue. Son potentiel commercial est bon, mais elle entre en concurrence avec d'autres espèces de crevettes blanches et la tendance des prix est à la baisse.
- *P. karathurus* : Cette espèce ouest-africaine locale fait aussi l'objet d'une pêche très importante. Ses atouts sont une qualité excellente et un goût savoureux. Elle peut en outre atteindre une grande taille. Malheureusement, il n'existe aucune technologie d'aquaculture connue pour cette espèce. Ses débouchés potentiels sont les mêmes que ceux de l'espèce *P. monodon*.
- *Parapenaeopsis atlantica* : Cette espèce ouest-africaine locale est aussi pêchée au chalut mais il n'existe actuellement aucune technologie d'aquaculture.
- *P. vannamei* : Cette espèce semble avoir été introduite à une date antérieure et sa pêche a été signalée en Guinée et dans d'autres pays adjacents. Son prix de vente est faible et devrait le rester.

Le potentiel des crevettes d'eau douce

Hormis les crevettes marines, il existe deux espèces de crevettes d'eau douce présentant un potentiel pour l'aquaculture ouest-africaine.

- *M. rosenbergii* : Cette espèce exotique semble s'être implantée en Afrique de l'Ouest. Il existe des systèmes complets d'élevage qui pourraient être rapidement utilisés pour une aquaculture commerciale.
- *M. vollenhovenii* : Cette espèce indigène se prête à la technologie de l'aquaculture et existe dans toute la région. Cependant, elle n'atteint jamais la même taille que l'espèce *M. rosenbergii* et affiche donc un moins bon potentiel commercial, mais elle pourrait être vendue sur les marchés intérieurs locaux.

Il convient aussi de se pencher sur la faisabilité d'un élevage extensif des crevettes d'eau douce locales (*Macrobrachium vollenhovenii*) ou d'un élevage semi-intensif de l'espèce exotique *M. rosenbergii*. Il existe un potentiel pour l'élevage polyvalent avec d'autres poissons (par exemple le tilapia), ou dans le cadre d'une économie de subsistance et du développement des marchés locaux.

Tous les développements doivent s'efforcer de donner la priorité aux espèces indigènes. Des initiatives de recherche et de développement plus soutenues dans ce sens doivent donc être lancées pour atteindre cet objectif et il est préférable de décourager les tentatives d'introduction de nouvelles espèces.

Les systèmes de crevetticulture

Il existe de très nombreux systèmes de crevetticulture dans le monde, depuis les exploitations extensives à faible rendement en passant par les sites hautement intensifs à très forte production. La technologie d'une crevetticulture durable existe, mais ne s'est pas toujours diffusée librement en Afrique de l'Ouest. Actuellement, la région a besoin d'une infrastructure de développement adaptée pour mettre en œuvre une crevetticulture principalement semi-intensive. Les informations marketing indiquent que les prix devraient rester à un niveau correct pour les systèmes semi-intensifs, qui sont actuellement les plus fiables pour produire des crevettes de gros calibre, saines et de bonne qualité. Toutefois et dans certains cas un choix judicieux des sites d'élevage, associé à un investissement et des ressources humaines suffisants permettraient à des systèmes de crevetticulture intensive de proposer des voies alternatives intéressantes.

L'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui la dernière région du monde où il est possible d'implanter des sites de crevetticulture à même de produire de façon fiable des espèces locales de gros calibre, avec un impact sur l'environnement très limité. L'une des possibilités qui permettrait de garantir que la production ne dépasse pas un niveau semi-intensif serait l'emploi de méthodes d'élevage biologiques

Deux autres facteurs conditionnent aussi le développement durable de la crevetticulture :

- Juvéniles de crevettes : la crevetticulture nécessite de disposer d'une production fiable de juvéniles de bonne qualité et exemptes de pathologies. La crevette *Penaeus monodon* est une espèce non indigène largement répandue en Asie, mais qui s'est implantée aujourd'hui le long de la côte occidentale de l'Afrique, sans doute suite à une introduction antérieure. Sa présence permettrait de développer un système d'écloserie offrant l'avantage de pouvoir être approvisionné localement. Cela éviterait de devoir introduire des crevettes originaires d'autres régions, avec le risque de maladie que cela représente. L'avantage, dans le cas de la *P. monodon*, est que la technologie d'écloserie existe déjà en Asie et en Afrique de l'Est, qu'elle est relativement bien maîtrisée et qu'elle est donc susceptible d'être adaptée à l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Il existe déjà deux écloseries en Afrique de l'Ouest, mais la seule qui soit opérationnelle à l'heure actuelle est l'exploitation gambienne « West African Aquaculture ».
- Alimentation des crevettes : L'aliment pour crevettes n'est pas disponible dans la région. L'exploitation gambienne citée ci-dessus produit une partie des aliments qu'elle utilise, mais elle en importe également. L'importation d'aliments aquacoles peut remettre en question la durabilité et occasionner des coûts et des difficultés d'approvisionnements supplémentaires. C'est pourquoi, certains pays tels que le Sénégal tentent localement de produire des aliments à base de ressources locales.

Des travaux de recherche ou une coopération avec une entreprise asiatique expérimentée dans l'alimentation pour crevettes pourraient être un moyen de développer localement des usines de production, majoritairement approvisionnées par des ressources locales. Toutefois, le développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest doit éviter de détourner la pêche destinée à la consommation humaine au profit de la filière de l'alimentation crevette.

Les maladies de la crevette

Les maladies de la crevette sont l'un des risques majeurs auxquels est exposée la crevetticulture dans le monde. Il n'existe pas d'information à caractère définitif sur l'état exact des maladies de la crevette dans les eaux ouest-africaines, mais il semble très probable que la région soit, jusqu'à présent, exempte des pathologies connues affectant les crevettes, la plus létale étant la maladie virale des points blancs. L'absence de maladie grave de la crevette à Madagascar, par exemple, est l'un des principaux facteurs à l'origine de la réussite de ce grand producteur crevette en Afrique. Le fait que la région ouest-africaine soit épargnée par la maladie représente donc un atout de poids en faveur du développement d'une crevetticulture régionale. Il est donc essentiel de préserver la région de toutes les grandes maladies de la crevette.

Le renforcement des moyens de contrôle, de surveillance et de gestion de la lutte contre les maladies de la crevette nécessite tant une vigilance de la part du gouvernement qu'un accord de conformité au niveau du secteur privé en ce qui concerne l'introduction de nouvelles espèces et de nouveaux stocks d'espèces existantes. Une coopération et des dialogues régionaux sur ce sujet important ont été lancés et doivent être encouragés par les gouvernements, le secteur privé et les partenaires internationaux.

Les aspects socioculturels

La participation des communautés et les moyens de subsistance durables ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'étude. L'examen des réactions des communautés à l'implantation éventuelle d'une exploitation crevette est nécessaire pour permettre d'évaluer ses retombées potentielles sur les revenus de la communauté. Il convient aussi d'évaluer les capacités et les qualifications des populations, des entrepreneurs et des gouvernements afin d'estimer leur aptitude à gérer le développement et l'exploitation d'un site de crevetticulture, et d'examiner les programmes de formation existants. En général, les analyses socio-culturelles menées sur le terrain dégagent des approches permettant d'implanter les projets de crevetticulture dans le cadre d'un processus local de développement durable.

Utilisation des sols : Dans tous les pays ouest-africains, les zones de mangrove sont traditionnellement exploitées pour la riziculture par les populations locales. Garantie d'une réserve alimentaire tant au plan local que national, la riziculture est et demeure une activité prépondérante chez les populations vivant dans les zones de mangroves ou aux alentours. Elle structure l'organisation sociale du travail et le rythme de la vie dans de nombreuses communautés côtières. Par conséquent, l'implantation de la crevetticulture est considérée comme un sujet sensible dans le contexte de l'utilisation traditionnelle de la terre. D'un

autre côté, les communautés reconnaissent que l'utilisation des zones inexploitées appelées les « tannes » constitue une opportunité de rentabilisation de vastes territoires impropres à l'exploitation agricole.

Pêche artisanale

Tous les secteurs de la pêche artisanale ouest-africaine sont confrontés à de graves déséquilibres, surtout en ce qui concerne l'exploitation locale de ces ressources et l'absence de politiques de développement d'une gestion durable du secteur. La majorité des ressources démersales côtières à forte valeur commerciale, destinées principalement à l'exportation, sont largement surexploitées. Les usines de traitement des crevettes tournent de toute évidence en dessous de leur capacité, et certaines sont au bord de la fermeture suite à un manque de matière première, comme on peut le constater en Gambie et au Sénégal.

En Gambie et dans la région de la Casamance au Sénégal, les communautés de pêcheurs ont le sentiment qu'une activité crevette terrestre créerait une concurrence indirecte avec la pêche. Le prélèvement de crevettes juvéniles dans leur milieu naturel est une source d'inquiétude particulière, car les pêcheurs estiment que de telles pratiques mettent en danger la reproduction des crevettes sauvages, déjà menacée. Sinon, les communautés de pêcheurs sont en général favorables à la crevetteiculture, à condition que les crevettes juvéniles ne soient pas pêchées en mer.

Le développement de l'élevage des crevettes d'eau douce en partenariat avec la pêche traditionnelle constitue, selon les communautés, une étape facile à franchir. L'activité est associée à la possibilité d'une augmentation des revenus et d'une amélioration de l'approvisionnement alimentaire dans la communauté.

Problèmes socioculturels et environnement naturel

L'installation d'une exploitation de crevetteiculture sur un site déjà occupé par des populations qui y sont nées peut causer de graves problèmes socio-psychologiques. Plus que l'enjeu des emplois potentiels qu'elle représente, il est capital que l'exploitation de crevetteiculture soit acceptée par les communautés concernées, car elle touche au cœur de leurs valeurs socio-culturelles et à la composante collective de leur identité. En général, cependant, il ne semble pas exister de coutumes ou de pratiques incompatibles avec la crevetteiculture. Toutefois, en Guinée-Bissau, les croyances animistes des populations côtières font que certaines zones de mangrove sont considérées comme des lieux de culte. Dans les cas où les sites desservent une fonction religieuse ou sacrée ou s'ils font partie intégrante d'une pratique rituelle, l'implantation d'une exploitation de crevetteiculture n'est pas envisageable.

Pour éviter ces risques, les exploitations de crevetteiculture doivent être conçues avec la participation des communautés locales. Seules ces dernières connaissent la valeur socio-culturelles particulière intransgressible d'une mangrove ou d'un terrain. De plus, seule une approche concertée avec les populations permettra de choisir un site atténuant les impacts socioculturels et optimisant la collaboration et les avantages sur le plan social. Ce dernier point demande un travail de recherche important avant que la planification de l'exploitation de crevetteiculture puisse commencer.

Les perspectives d'une relation *gagnant-gagnant* entre la communauté et un porteur de projet de crevetteiculture sont élevées, moyennant une planification adéquate. L'un des points essentiels soulevés par les communautés consultées dans le cadre de l'étude est l'absence criante d'information sur la crevetteiculture. Le partage de l'information, le transfert des connaissances sur la crevetteiculture durable et une participation sincère de la communauté au développement et à la mise en œuvre des projets sont par conséquent des activités fondamentales pour la suite du développement de la filière crevette dans la région.

Les mesures en faveur de l'investissement

Malgré la position géographique très favorable dont jouit l'Afrique de l'Ouest, la crevetteiculture ne s'y développera que si la région parvient à remédier à un certain nombre de lacunes, réelles ou perçues, spécifiques à son contexte d'investissement.

En général, l'investissement étranger direct se détermine en fonction d'une combinaison de facteurs dits « d'extériorisation » et « d'attraction ». La situation macroéconomique dans le pays d'origine de l'investisseur potentiel peut l'inciter à « s'extérioriser » et à aller investir en dehors de sa patrie. Ces facteurs sont l'existence de fonds surnuméraires, du coût de l'opportunité associé au capital détenu, et la

situation et les bénéfiques sur le marché des capitaux du pays d'origine. Le capital issu de ces facteurs « d'extériorisation » peuvent être attirés par un pays plus qu'un autre par les facteurs dits « d'attractivité » de ce pays, par exemple les bénéfices prévus, les risques à l'investissement, le régime commercial et la croissance de l'économie nationale. Si l'environnement économique présente des lacunes graves, ces dernières réduisent le pouvoir « d'attractivité » du pays aux yeux des investisseurs étrangers directs.

Les lacunes, réelles ou perçues, qui freinent l'investissement dans la crevetticulture ouest-africaine sont les suivantes :

- *Le cadre juridique* : À l'heure actuelle, il n'existe quasiment aucun cadre juridique ni aucun plan d'exploitation côtière dédiés à l'aquaculture. En l'absence de réglementations et de directives claires, les investisseurs à moyen et long terme tarderont à arriver, surtout si les questions du droit à l'utilisation du sol ne sont pas réglées parce que l'achat ou la location obéissent à des modèles traditionnels incompatibles avec la présence persistante d'un investisseur étranger.
- *L'infrastructure* : Dans de nombreuses régions propices à la crevetticulture, les communications et le réseau d'alimentation électrique sont médiocres, voire inexistant.
- *L'absence de compétences techniques* : Même s'il est possible de trouver du personnel formé au niveau des ouvriers, les cadres qualifiés et compétents en aquaculture et crevetticulture font défaut la plupart du temps. Or, si un projet d'investissement repose trop largement sur du personnel expatrié, il risque d'apparaître moins séduisant aux yeux de l'investisseur et d'avoir plus de mal à remporter l'approbation des communautés locales.
- *L'absence de stabilité politique et un environnement hostile à l'investissement* : L'Afrique de l'Ouest, à tort ou à raison, est réputée comme une région à haut risque pour les investisseurs. Le sentiment est que les conditions socio-politiques y sont imprévisibles, que les autorités sont capricieuses et corrompues et que les procédures de création d'entreprise sont trop lentes. Par ailleurs, de réels problèmes d'agitation politique ou de guerre civile dans certains pays ouest-africains peuvent faire penser sans discrimination que la situation est la même dans tout le reste de la région. Par conséquent, l'Afrique de l'Ouest doit se préparer à susciter d'abord l'attention des investisseurs avant de tenter d'attirer les investissements à proprement parler.
- *L'absence de coopération régionale* : De nombreux aspects liés au développement d'une filière de crevetticulture sont plus aisés à gérer au niveau transnational pour tous les pays d'Afrique de l'Ouest. Comme il existe des règles d'origine et des tarifs « *de facto* » en dépit de l'existence de la CEDEAO, les investisseurs étrangers risquent d'être dissuadés.

Les institutions

La présence d'institutions et de cadres juridiques est indispensable au développement durable de la crevetticulture et des autres types d'aquaculture en Afrique de l'Ouest. Les politiques actuelles traitent certains des problèmes, dans le cadre de la législation sur la pêche ou l'environnement, mais le développement à plus long terme du secteur nécessite une législation sur l'aquaculture précise et clairement formulée. La capacité à gérer et réguler l'aquaculture semble être actuellement très limitée dans quasiment tous les pays ouest-africains. Un effort concerté de constitution d'une capacité au niveau régional sera donc nécessaire pour soutenir les initiatives de lancement et accompagner les activités existantes.

La promotion de l'aquaculture aura une incidence sur tous les pays ouest-africains, qui se partagent les ressources naturelles côtières. Un plan d'action commun et concerté et un système de gestion instauré au niveau régional entre les ministères, les organismes d'aide à l'exportation, les centres de recherche et les acteurs locaux permettront à l'Afrique de l'Ouest de recueillir tous les avantages potentiels du développement de ce secteur.

5. Quels enseignements doit-on tirer ?

Meilleures pratiques et synthèse des connaissances des participants africains et asiatiques sur le potentiel de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest

Projets de crevetticulture en Afrique de l'Ouest : problèmes et questions clés

Quatre exploitations de crevetticulture ont été créées en Afrique de l'Ouest :

1. En 1982, en Gambie : exploitation industrielle « West Africa Aquaculture » (WAAq).

Cette exploitation pratique l'élevage semi-intensif de la crevette *P. monodon* et comprend une éclosérie et une usine de traitement conforme aux normes de l'UE. Sur les 200 hectares d'origine, seulement 50 sont aujourd'hui utilisés pour la production. Avec une production de 50 tonnes en 2006, cette exploitation est actuellement de par ses méthodes de production adaptées au contexte local, la seule en Afrique de l'Ouest susceptible de servir de modèle de développement.

2. En 1983, au Sénégal, province de Casamance : ferme-pilote de « Katakalousse ».

L'objectif de ce site-pilote consistait à démontrer la faisabilité de la crevetticulture dans la région. Au terme de 9 ans d'activité, les conclusions globales, portant sur un élevage semi-intensif de l'espèce *P. monodon*, se sont révélées défavorables au lancement de cette activité. Une saison d'hiver excessivement longue a justifié l'arrêt de la base pilote en 1992 et l'abandon de ce site inadapté.

3. En 1989, en Côte d'Ivoire, Grand Lahou : exploitation pré-industrielle « Blohorn Aquaculture ».

Cette exploitation intensive de 16 hectares, comprenant une éclosérie, avait pour objectif la transformation en une exploitation industrielle inspirée du modèle de production thaïlandais. Malgré des premiers résultats encourageants, le projet a dû être arrêté en raison des coûts élevés du pompage de l'eau, du choix inadapté du site de production et d'un changement de stratégie d'investissement.

4. En 1995, Guinée Conakry : exploitation et éclosérie industrielles de la « Sakoba ».

En dépit d'importants investissements, même au regard des normes actuelles, cette exploitation industrielle créée par le gouvernement guinéen, d'une superficie de 400 hectares de bassins et dotée d'une usine de traitement et d'une éclosérie, n'a pas produit plus de 250 tonnes. Outre de graves problèmes de mauvaise gestion et le choix d'un site inadapté, la production n'a jamais été opérationnelle jusqu'à présent. Une éclosérie industrielle a été implantée sur l'île isolée de Tamara, au large de Conakry, alors que l'exploitation elle-même se trouvait à plus de deux heures de route à l'intérieur des terres, dans la région de Koba. Dès sa conception, le projet a été victime de dépassements de coûts et d'une mauvaise gestion. À ces difficultés sont venus s'ajouter des problèmes logistiques (éloignement des deux sites) et des problèmes techniques ingérables (sol acide, eau limoneuse). Au cours des huit années qui ont suivi, les sites ont fait l'objet d'un simple entretien et d'un gardiennage et ont été soigneusement étudiés par plusieurs investisseurs internationaux potentiels qui ont tous finalement rejeté l'éventualité d'une reprise complète.

Au cours de la Table ronde régionale, de nombreuses questions sur l'historique de l'exploitation de Sakoba ont été posées. Le débat a permis aux participants de souligner l'importance du choix du site, puisque 3 des 4 exploitations crevettières mentionnées avaient été implantées dans des sites inadaptés. Il est en outre ressorti du débat que le choix du site doit être confié à des experts techniques et non à des hommes politiques ou à un investisseur privé dépourvu d'expérience en crevetticulture. La visite de l'éclosérie de la Sakoba par les experts internationaux d'Asie et d'Afrique de l'Ouest est venue renforcer cette conclusion : le choix du site est vital pour la réussite des écloséries et des exploitations. Les sites choisis pour l'exploitation doivent être conformes à des règles environnementales et techniques strictes.

Enseignements tirés des expériences de crevetticulture en Afrique de l'Ouest

Les participants à la Table ronde ont confirmé que les principaux enseignements à tirer des premières tentatives de crevetticulture en Afrique de l'Ouest peuvent se regrouper en trois thèmes :

- a) Le choix du site doit être validé par une étude multidisciplinaire effectuée par une équipe possédant une expérience et un savoir-faire certifiés en implantation d'exploitations de crevette. Une telle équipe doit réunir les compétences d'experts en zoologie, d'ingénieurs en environnements côtiers et de socio-économistes.
- b) La gestion de l'opération doit respecter les règles de gestion s'appliquant à tous les types de grands projets agro-industriels. En d'autres termes, les questions zoologiques ne doivent pas prendre le pas sur le management de l'entreprise. Ainsi l'investisseur ou le promoteur de l'exploitation crevette doit être entouré de différents intervenants d'expériences différentes mais complémentaires, si possible en agro-industrie mais pas nécessairement en aquaculture. Seul le directeur technique devra pouvoir faire état de son expertise en crevette.
- c) L'investisseur ou le promoteur doit être particulièrement bien intégré au contexte local. Il est en fait le seul qui puisse assurer l'évolution continue de son projet dans un environnement administratif et socioculturel spécifique à la région ou au pays d'implantation.

Crevette artisanale et industrielle

Ces principes de fonctionnement s'appliquent surtout à une aquaculture industrielle. Un débat a cependant vu le jour pendant la Table ronde sur l'opportunité de créer un sous-secteur d'aquaculture artisanale. Après avoir comparé les deux modèles de développement, artisanal et industriel, la conclusion est que pour le moment, en Afrique de l'Ouest, les premières initiatives de production doivent porter sur des modèles industriels à très forte autonomie. Ce niveau d'autonomie, qui concerne surtout la logistique, n'est possible que dans le cas d'une production annuelle de plusieurs centaines de tonnes de crevettes. La crevette artisanale pourrait se développer une fois les exploitations industrielles devenues opérationnelles. Le concept du « système d'installation par développement centrifuge » a également été évoqué : il s'agit d'un système dans lequel des exploitations crevettes artisanales gravitent autour d'une exploitation industrielle qui joue auprès d'elles le rôle de centre de développement et d'assistance technique, notamment pour la surveillance et l'évaluation des pratiques crevette durables, la fourniture des larves et le traitement conforme aux normes du marché.

Meilleures pratiques asiatiques et africaines : problèmes et questions clés

En Asie, l'aquaculture et notamment la crevette sont des pratiques traditionnelles, parfois vieilles de plusieurs millénaires et qui sont profondément enracinées dans un environnement culturel dont la riziculture et la pêche côtière sont les activités structurelles. Il n'existe pas de traditions aquacoles aussi anciennes en Afrique de l'Ouest. Cet état de faits a été porté à l'attention du groupe lors de la Table ronde et présenté comme l'une des raisons expliquant l'absence d'une aquaculture prospère dans la région. Pour combler les lacunes en connaissances locales, une formation continue est donc requise à chaque étape du processus de développement de la crevette.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des programmes de formation adaptés permettraient aux individus intéressés par la crevette de bénéficier de l'ample éventail de connaissances et d'expérience des Asiatiques.

Deux préoccupations prédominantes évoquées pendant les débats étaient le choix des espèces et la préservation de la qualité de la production.

- a) **Le choix des espèces** : Compte tenu des contraintes du marché évoquées précédemment dans ce rapport, il semble plus opportun de favoriser la production de la crevette *P. monodon*, espèce très appréciée mais que l'on voit de moins en moins sur le marché mondial, surtout dans l'Union européenne. Pour cette raison, l'actualisation et l'adaptation des modèles au contexte éco-climatique propre à l'Afrique de l'Ouest semblent être une priorité majeure.
- b) **La qualité** : Depuis de nombreuses années, la production de masse donne la préférence à des produits dont la qualité est irrégulière, voire franchement médiocre. Un facteur de différenciation ouest-africain, basé sur une expérience reconnue, notamment au stade du traitement des productions, est également perçu comme une priorité majeure.

Enseignements des meilleures pratiques asiatiques et africaines

L'histoire récente de la crevetticulture internationale, ainsi que les quelques rares et difficiles initiatives ouest-africaines confirment que la prudence et le savoir-faire sont indispensables au développement de cette activité dans la région.

Quatre arguments importants ont été débattus et retenus comme primordiaux :

- a) Le choix du type de crevetticulture s'oriente vers une production semi-intensive de *P. monodon*, qui peut générer de 2 à 4 tonnes de crevettes de qualité par hectare et par an. Ces volumes de production établissent un bon équilibre entre les préoccupations de productivité des investisseurs et les restrictions environnementales nécessaires, en particulier en termes d'utilisation des sols, de gestion des risques de pathologies et d'impacts des effluents.
- b) Le problème de la protection du site et de son environnement a également été souligné. La côte ouest-africaine comporte encore de vastes zones littorales exemptes de pollution. Dans un tel cadre naturel, il est important de mettre en place une crevetticulture industrielle qui soit irréprochable sur le plan écologique. En particulier, la destruction des mangroves doit être interdite par la loi et faire l'objet d'une surveillance rigoureuse, tandis que les meilleures pratiques environnementales sur l'installation de l'exploitation et la gestion de son fonctionnement doivent être respectées.
- c) En même temps, les zones côtières sont densément peuplées et présentent une extrême diversité dans toute la région. Les projets de développement doivent être planifiés afin d'intégrer la population locale et lui être bénéfique. L'importance du respect des coutumes et des droits locaux a été réitérée.
- d) En dernier lieu, les populations de crevettes sauvages de la région, notamment l'espèce *P. monodon*, n'ont pas développé les pathologies qui ont ravagé l'Asie et la Amérique du Sud. Il est donc impératif d'interdire l'introduction d'espèces de crevettes étrangères dans la région ouest-africaine. Cette recommandation doit être une condition *sine qua non* de tout projet de développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest.

6. Quelles ont été les recommandations ?

Actions à court et moyen terme en faveur du développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest

Recommandations générales

L'objectif étant de développer des activités de crevetticulture productives et durables en Afrique de l'Ouest, il a été convenu lors de la Table ronde que les deux propositions suivantes constituaient les prochaines étapes essentielles :

- 1. Créer un Plan directeur au niveau régional** qui identifie les sites de production prioritaires et fournisse des détails sur le positionnement stratégique de chacun d'entre eux. Ce Plan devrait permettre de quantifier la superficie disponible et, par conséquent, les productions, tout en établissant une hiérarchisation des possibilités nationales et, au delà, régionales.
- 2. Promouvoir à court terme la remise en état et la privatisation des installations existantes.**
 - *La première priorité* consiste à préparer les installations de l'exploitation « West African Aquaculture » gambienne pour permettre d'accroître rapidement la capacité de production. De l'avis même des propriétaires, le renforcement des techniques de gestion, semble être l'une des priorités de toute expansion majeure. Des actions, peu coûteuses mais concrètes (par ex. désignation d'un expert senior) faciliteront un transfert rapide vers le reste de l'Afrique de l'Ouest des connaissances développées en Gambie.
 - *La seconde* concerne l'exploitation guinéenne de la Sakoba : l'écloserie, après sa privatisation, pourrait devenir un centre de production de postlarves, support du développement d'exploitations régionales. .

Recommandations spécifiques

Les participants à la Table ronde ont également mené une discussion hautement productive qui a conduit à l'identification de diverses actions et de plusieurs partenaires potentiels à même de faciliter le développement futur de la crevetticulture dans la région.

1. Diffusion des résultats et des conclusions de la Table ronde

Les participants à la Table ronde ont reconnu l'importance d'une large diffusion des résultats et des recommandations issus des discussions auprès de nombreux acteurs économiques et politiques. Il s'agit notamment de diffuser les enseignements tirés des impacts positifs, tant sur les marchés locaux qu'à l'export, d'une crevetticulture durable, positionnée comme une alternative pertinente à la pêche

Les expériences des participants lors de la Table ronde, seront diffusées tout d'abord sous la forme du présent rapport. Elles contribueront, à court terme, à :

- sensibiliser l'opinion publique,
- élaborer un consensus et des partenariats commerciaux
- à faciliter l'organisation de dialogues public-privé.

Cette diffusion permettra la mise en œuvre à moyen terme d'un plan régional de promotion de la crevetticulture durable, et de l'aquaculture en général, en Afrique de l'Ouest.

Partenaires et actions :

Partenaires internationaux

- La FAO aux côtés du CSAO et de la CEDEAO peut aider les gouvernements membres, à élaborer un plan régional pour la crevetticulture.
- La FAO encourage les gouvernements ouest-africains à assister à la réunion de son Sous-comité de l'aquaculture qui se tiendra en Inde en septembre 2006. La réunion permettrait en effet un partage des expériences dans le domaine de l'aquaculture durable entre l'Afrique de l'Ouest et l'Asie, et consoliderait encore davantage la coopération Sud-Sud.
- L'OCDE est invitée à préparer une synthèse des meilleures pratiques basées sur les expériences présentées lors de la Table ronde, en vue d'une large dissémination.

Organismes de recherche

- Des instituts de recherche (y compris l'ISRA, Sénégal ; le CRODT, Sénégal ; l'Institut de la pêche et de l'aquaculture, université Cheikh Anta Diop ; le CERESCOR, Guinée) concourront à diffuser les résultats des études et à nouer des relations avec tous les acteurs concernés.

ONG

- ENDA convient de participer à la diffusion des résultats de la Table ronde et de se servir des enseignements sur les impacts positifs de la crevetticulture en tant qu'alternative durable, enseignements mis en relief lors de cet événement, pour convaincre les acteurs économiques de l'efficacité potentielle de ce secteur si une planification adéquate est en place.

Secteur public

- Le Ghana organisera des formations et des conférences pour mieux faire connaître la crevetticulture ; il souhaiterait partager les ressources destinées à promouvoir cette activité et demande le soutien de la FAO et de l'OCDE.

2. Soutien des initiatives de développement commercial dans le secteur

Il importe de générer un soutien public à l'égard des initiatives existantes, notamment de l'exploitation gambienne « West African Aquaculture », ainsi que des investissements privés pour pouvoir développer le secteur de la crevetticulture : en effet, les enseignements tirés de cette exploitation et l'adaptation et le développement de techniques propices à une production durable, et s'appuyant sur des systèmes semi-intensifs, pourront s'appliquer à d'autres nouvelles initiatives dans la région. En outre, « West African Aquaculture » est dotée des capacités nécessaires et suscite l'intérêt requis pour pouvoir faire office de centre régional d'excellence et de formation.

Partenaires et actions :

Secteur privé

- Le secteur privé devrait étudier la possibilité de développer de nouveaux sites ainsi que le potentiel que ceux-ci revêtiraient dans le cadre d'un plan régional.
- Établir un système de franchisage et d'étiquetage destiné à l'espèce locale, la crevette tigrée noire de l'Atlantique.
- Chaque fois que ceci est techniquement réalisable, prendre comme points de départ les projets ou installations déjà en place, et ce de manière prioritaire.
- Encourager les partenaires du secteur privé à remettre en état et à développer l'écloserie de crevettes et l'exploitation de la Sakoba.
- Des investissements devraient être concédés au développement de l'écloserie et de l'exploitation crevette gambienne afin de mettre en relief la réussite du secteur de la crevetteiculture dans la région. Se servir de cette exploitation pour démontrer qu'une crevetteiculture durable est possible en Afrique de l'Ouest.
- Préparer des directives applicables aux écloseries de crevettes, à la sélection de sites et aux méthodes de crevetteiculture qu'il s'agira de diffuser auprès des investisseurs intéressés par les exploitations crevetteières au Nigeria.

Partenaires internationaux

- Étudier le potentiel d'investissement dans la crevetteiculture artisanale au Sénégal pour illustrer la possibilité de développer une exploitation crevetteière de petite échelle dans la région, en prenant soin d'intégrer ce développement aux écosystèmes et aux moyens de subsistance côtiers. Le NACA est prêt à coopérer et à contribuer au partage des expériences recueillies dans le secteur de la crevetteiculture artisanale en Asie.

Organisations régionales et secteur privé

- Soutenir les échanges d'exploitants (par exemple du Nigeria vers la Gambie) pour inciter les investisseurs pionniers à s'impliquer dans le secteur de la crevetteiculture.

3. Promotion d'un environnement politique et institutionnel propice à une crevetteiculture nationale et régionale durable

Il est prioritaire de veiller très rapidement au développement des aspects politiques et institutionnels, des initiatives de crevetteiculture étant lancées dans la région sans politiques en place pour assurer leur durabilité en termes d'impact environnemental et socioculturel. La conclusion de la Table ronde a été que tous les acteurs se doivent d'envisager l'environnement de l'investissement comme une priorité, au même titre que l'environnement naturel. Qui plus est, la politique gouvernementale est importante car elle a des répercussions au niveau des coûts. Il incombe de mettre en place des réformes de l'investissement et d'atténuer les problèmes écologiques et ce, à *court terme*. Les producteurs et les experts techniques doivent élaborer des arguments clairs à cet égard, qu'il s'agira d'intégrer aux dialogues politiques et aux débats sur l'aquaculture et la crevetteiculture durables.

Partenaires et actions :

Secteurs public et privé, organisations régionales et internationales

- Les partenaires des secteurs public et privé et les organisations régionales et internationales devraient contribuer à l'élaboration de cadres politiques, réglementaires, juridiques et institutionnels régionaux destinés à être adoptés par les États de l'Afrique de l'Ouest.
- Une politique régionale devrait être préparée afin de veiller au maintien du statut (apparent) de l'Afrique de l'Ouest en tant que région exempte des principales maladies de la crevette.
- Un cadre sous-régional de réglementations environnementales doit être préparé puis adopté au niveau national.

Secteur public

- Les gouvernements devraient préparer des recommandations ainsi qu'appuyer le renforcement des capacités et les initiatives de sensibilisation afin d'aider les gouvernements locaux à planifier et mettre en œuvre des projets de crevetticulture, sachant que ceci servira de base à des décisions d'investissement durable.
- Les investissements devraient être réalisés au sein des agro-industries existantes afin de soutenir le développement d'une crevetticulture industrielle.

4. Développement de travaux de recherche et d'études

« Il ne s'agit pas de travaux de recherche pour le simple plaisir de faire de la recherche », mais la région a également besoin d'initiatives immédiates pour attirer les investissements. Par conséquent, des études devraient être menées pour conférer un environnement politique adapté et une base propice à un investissement durable dans le secteur de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest.

Les travaux de recherche doivent servir à informer les producteurs sur les façons de planifier l'activité de crevetticulture sans engendrer d'impacts négatifs sur l'environnement naturel mais en restant financièrement fiables ; ces travaux doivent s'appuyer sur les enseignements tirés des expériences passées et actuelles en Afrique et en Asie.

Partenaires et actions :

Secteur public

- Le secteur public, avec le soutien de bailleurs de fonds, devrait identifier des sites côtiers adaptés susceptibles d'inciter le secteur privé à investir dans la crevetticulture régionale, et étudier les impacts socioéconomiques et environnementaux potentiels de projets de crevetticulture.
- Des travaux de recherche et de développement devraient porter sur le potentiel que représentent les espèces indigènes, et les tentatives d'introduction de nouvelles espèces devraient être fortement découragées.
- Les gouvernements nationaux devraient dresser une liste des études que les gouvernements nationaux et locaux sont disposés à prendre en charge, et diffuser cette information auprès du secteur privé. Il a notamment été suggéré de créer un fonds de développement qui permettrait aux acteurs potentiels d'accéder à des capitaux à des fins de recherche et de programmes pilotes, comme cela a été fait en Inde.
- Le secteur public devrait faire connaître les sites viables de la région aux investisseurs du secteur privé intéressés.

Secteur privé et partenaires internationaux

- Il existe des possibilités de développer une activité agricole de petite échelle (éventuellement en Casamance) avec le NACA, qui serait axée sur la recherche et qui pourrait s'inscrire dans le cadre du modèle global du développement de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest.

Organismes de recherche

- Des études sont requises pour identifier les critères de qualité applicables à la crevette d'élevage en Afrique de l'Ouest et élaborer des critères de spécificité et de délimitation des espaces maritimes.
- Les instituts de recherche devraient consacrer des études aux caractéristiques des populations mâles de crevettes *Penaeus monodon* dans la région. Le Centre de recherche scientifique de Conakry Rogbané (qui est rattaché au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique) et le CNSHB (Centre national des sciences halieutiques de Boussoura, rattaché au Ministère guinéen de la Pêche et de l'Aquaculture), proposent de coopérer à ces études.
- Des activités régionales de mise en réseau de la recherche menées par les instituts guinéen et sénégalais sont proposées pour commencer à rapprocher les instituts de recherche et les communautés scientifiques aux niveaux local et régional. Les activités de mise en réseau devraient être étendues en impliquant des organismes intéressés d'autres parties de l'Afrique de l'Ouest, et en instaurant des relations avec des instituts asiatiques expérimentés dans ce domaine en vue de favoriser une coopération Sud-Sud.

- Des travaux devraient être consacrés aux impacts sociaux et environnementaux des projets d'aquaculture dans la région. La Gambie a été suggérée comme pouvant très bien se prêter à ce type de travaux car une exploitation crevetteière y est déjà opérationnelle et permettrait ainsi de tirer des enseignements importants et de les partager.
- Il a été suggéré par le Lyceum Group de Guinée, en partenariat avec l'Institut des sciences biomarines du Canada, de transformer l'exploitation crevetteière guinéenne de la Sakoba en centre régional de recherche et de formation des enseignants pour l'Afrique de l'Ouest particulièrement axé sur la crevette noire tigrée (*P. monodon*).

5. Développement du marché

L'image de qualité dont jouit la crevette ouest-africaine et les modalités d'accès au marché existantes, en particulier les modes d'accès au marché de l'UE, devraient permettre de susciter de l'intérêt et d'attirer des investissements dans le secteur de la crevetteiculture de la région.

Partenaires et actions :

Secteurs privé et public

- Des études de marché exhaustives devraient être consacrées au potentiel de commercialisation de la crevette ouest-africaine *P. monodon* sur plusieurs marchés, qu'il s'agisse de marchés de niche ou de marchés conventionnels.
- Collaborer à l'identification d'investisseurs avec les importateurs de crevettes intéressés.
- Tirer parti des modes de distribution et des installations de transformation servant déjà à exporter la crevette d'élevage ouest-africaine.
- Envisager la possibilité de développer l'image de marque de la crevette ouest-africaine, comme l'a fait « West African Aquaculture » avec la crevette qu'elle a baptisée crevette « noire tigrée de l'Atlantique ».

6. Mobilisation des ressources

En Afrique de l'Ouest, le secteur privé souffre généralement d'un sous-financement, avec un accès très limité à l'investissement ou au capital-risque. Cela est particulièrement évident lorsque l'on étudie les résultats des entreprises qui se sont lancées dans la crevetteiculture et leur taux de réussite ou d'échec. Il est difficile de trouver un financement suffisant qui puisse couvrir un système agricole entièrement autonome et prendre en charge la question de l'approbation juridictionnelle, une éclosion, des moyens de transports et des services viables et une exploitation au rendement hors pair. Le financement d'opérations industrielles de petite échelle capables de créer un précédent pourrait être assuré par le secteur privé et des entités locales et internationales dans le cadre d'une joint-venture. Il pourrait notamment s'agir de mettre en place des projets pilotes pour chercher à résoudre certains des facteurs limitatifs qui ont été observés jusqu'à présent.

Partenaires et actions :

Secteurs public et privé

- Un guide de l'investissement devrait être consacré aux investissements régionaux dans la crevetteiculture, une coopération avec l'Asie permettant d'adapter ce guide à des marchés spécifiques.
- Des partenaires financiers susceptibles d'investir dans la crevetteiculture ouest-africaine devraient être identifiés.
- Un fonds de développement de la crevetteiculture devrait être mis en place. Il s'agira de négocier auprès des institutions financières l'octroi de fonds aux entreprises sous réserve de conditions spécifiques.
- Participation à des salons de l'investissement (par exemple les salons de l'investissement ITC/UNCTAD en Suisse) pour éveiller l'intérêt des investisseurs.

7. Instauration d'un réseau de partenaires asiatiques et ouest-africains

La Table ronde a mis en relief l'importance considérable des connaissances accumulées au fil de nombreuses années d'expérience de la crevetticulture en Asie. Dans beaucoup de domaines d'ordre commercial, les relations entre l'Asie et l'Afrique de l'Ouest sont en train de se développer et l'aquaculture se prête parfaitement à une telle collaboration étant donné la géographie côtière de l'Afrique de l'Ouest et la demande croissante pour les produits halieutiques. On constate d'ores et déjà l'existence d'une telle coopération dans le domaine de la formation technique et du partage des connaissances, notamment entre la Thaïlande, la Corée et le Sénégal, et entre la Chine et la Guinée. Cependant, il serait envisageable de consolider ces relations pour qu'elles soutiennent les principes de durabilité, l'investissement et le commerce, ce au moyen d'un réseau similaire à celui du NACA actif dans la région Asie-Pacifique, mais qui inclurait les pays ouest-africains et asiatiques intéressés.

Partenaires et actions :

Secteur privé et organismes de recherche

- Constituer une association des crevetticulteurs et des experts de la crevetticulture de l'Afrique de l'Ouest reposant sur des règles et permettant d'établir des relations propices à un échange d'idées et d'expériences. Recourir à l'IUPA sénégalais pour lancer cette association.
- Une association ouest-africaine des producteurs de crevettes pourrait contribuer à promouvoir l'image de marque de la crevetticulture ouest-africaine et à attirer des investissements.

Partenaires internationaux, organismes de recherche, secteurs public et privé

- Le NACA propose d'aider à développer entre l'Asie et l'Afrique de l'Ouest un réseau spécialisé de chercheurs, d'investisseurs privés et de producteurs afin de faciliter les échanges techniques, la formation et le partage des connaissances entre les deux régions.

Organisations régionales et partenaires internationaux

- Le NACA invite la CEDEAO et les partenaires ouest-africains intéressés à se rendre à Asie pour trouver des idées concrètes en vue d'une coopération et de l'élaboration d'un programme spécial de coopération Sud-Sud dans le secteur de la crevetticulture, ainsi que dans d'autres secteurs du développement aquacole.

8. Formation et éducation

Les participants ouest-africains à la Table ronde se sont accordés à reconnaître que l'idée d'une formation à la crevetticulture, et à l'aquaculture en général, ainsi que du développement de ces secteurs, répondrait à un besoin profond. Bien qu'il existe certains départements universitaires et instituts techniques dans différents endroits de la région, ceux-ci sont largement sous-financés et dotés de ressources physiques très limitées. L'un des points dont il a été débattu a été l'idée de développer un « Plan régional » dédié à la crevetticulture durable dans la région, qui permettrait aux instituts de recherche, avec le soutien d'institutions publiques et privées, de dresser une « carte des actifs » indiquant les ressources humaines, les capacités techniques et analytiques et les possibilités de partage des coûts ; cette carte fournirait une liste des actifs dont dispose la région.

Partenaires et actions :

Organismes de recherche et partenaires internationaux

- Les instituts de recherche et de formation ouest-africains axés sur la pêche et l'aquaculture devraient coopérer plus étroitement avec les plus importants pays producteurs de crevettes d'Asie (tels que la Thaïlande et l'Inde) et d'Afrique (Madagascar) afin d'acquérir l'expérience pratique nécessaire et de veiller à dispenser une formation pratique de qualité à leurs étudiants.

Secteur privé

- En termes de formation, le secteur privé se doit d'insister fortement sur la *qualité* des compétences disponibles. Le développement de la crevetticulture en Afrique appelle la formation de personnel qualifié, y compris au niveau du gouvernement, des gestionnaires du secteur privé et des chercheurs.
- Tous les partenaires impliqués qui souhaitent promouvoir la crevetticulture dans la région sont appelés à contribuer au renforcement des capacités techniques et organisationnelles.

Partenaires internationaux, organismes de recherche et ONG

- Le Ministère thaïlandais de la Pêche se propose de coopérer et de dispenser une formation auprès de l'institut de formation à l'aquaculture (*Institut universitaire de pêche et d'aquaculture de Dakar*) sénégalais et d'autres établissements.
- Le Nigeria (FISON) demande que soient mis à disposition des informations sur les opportunités de formation à la crevetticulture ainsi que des matériels pédagogiques.
- L'institut de recherche et de formation de Dakar (IUPA) est en mesure d'envoyer des étudiants suivre une formation à la crevetticulture sur le terrain et travailler sur des questions liées à la gestion de la crevetticulture. Il demande un soutien pour pouvoir mettre en place un centre de formation régional à l'université de Dakar.
- Les universités de toute la région mettent à disposition leurs étudiants pour effectuer des travaux de recherche sur les impacts sociaux et environnementaux des projets d'aquaculture en Afrique de l'Ouest, ces étudiants devant se mobiliser en vue de ce type de recherche.

Secteur privé

- L'exploitation crevette gambienne (West African Aquaculture) se propose de contribuer à la formation pratique des Ouest-Africains à la crevetticulture.

Partenaires internationaux

- Le NACA offre une assistance reposant sur un échange d'informations et d'idées élémentaires et un renforcement des capacités, qui pourrait mener ultérieurement à une coopération dans les domaines technique et de l'investissement. Le NACA pourrait renseigner les participants sur les opportunités de formation à l'aquaculture.
- Le NACA invite les partenaires intéressés à se rendre en Asie pour mieux connaître la crevetticulture asiatique et élaborer un programme de coopération Sud-Sud avec l'OCDE et la FAO.
- Le NACA est prêt à apporter son assistance à des programmes de formation et à identifier les domaines dans lesquels l'expertise et les institutions asiatiques pourraient aider à renforcer les capacités.

Secteurs public et privé

- Il a été suggéré que les établissements publics et privés collaborent à la mise en place d'un programme spécifiquement dédié au développement des compétences dans le domaine de la crevetticulture et d'autres formes d'aquaculture, aux niveaux national et régional.

7. Faire avancer l'agenda

Coopération Sud-Sud et partenariats public-privé en vue d'une crevetticulture durable

La crevetticulture, dans le cadre de l'initiative plus vaste visant le développement de l'aquaculture, est et restera inextricablement liée aux questions de gestion de la pêche et de production de produits de la mer – qu'ils soient destinés à être consommés en Afrique de l'Ouest ou à être exportés –, étant donné que les ressources halieutiques sauvages continuent d'être surexploitées, une tendance qui, d'après les estimations, devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2025².

L'Étude régionale sur les opportunités économiques de la crevetticulture du CSAO et les discussions menées récemment à l'occasion de la Table ronde ont permis de créer une base solide d'informations mises en commun et la compilation d'une série de recommandations concrètes à court et moyen terme propices au développement durable du secteur de la crevetticulture en Afrique de l'Ouest. Le partage de l'information s'est déroulé à plusieurs niveaux : ouest-africain/asiatique, ouest-africain/ouest-africain, public/privé, et bailleurs de fonds publics/privés. Les participants à la Table ronde ont reconnu que des actions concertées impliquant les partenaires ouest-africains sont requises à court terme et que la coopération Sud-Sud constitue un moteur primordial pour encourager les initiatives menées dans le secteur privé.

² FAO (2003)

Des représentants des pays d'Afrique de l'Ouest et des participants internationaux se sont dits préoccupés du fait qu'il serait difficile d'éviter les problèmes juridiques et la question du positionnement politique lorsque l'on commencerait à envisager le développement durable de la crevetteculture à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest tout entière. Cette perception constitue également un obstacle pour les investisseurs internationaux. Par conséquent, le CSAO, ainsi qu'ENDA, la FAO, le NACA et d'autres partenaires actifs dans les secteurs de la crevetteculture et de l'aquaculture de la région, feront avancer les conclusions de la Table ronde en facilitant des dialogues public-privé et en créant un réseau de producteurs asiatiques et ouest-africains et d'acteurs du secteur public chargés du développement du secteur en Afrique de l'Ouest³.

À court terme, il a été recommandé de mettre au point un Plan régional pour le développement de la crevetteculture durable en Afrique de l'Ouest. Cette démarche permettrait d'encourager la coopération et la transparence parmi les États membres et servirait de base aux Directives élaborées par le Consortium pour la crevetteculture responsable qui réunit notamment la FAO, la Banque mondiale, le NACA et le WWF⁴. Pour réussir, un dialogue politique régional se devrait d'inclure toutes les parties prenantes au processus : les acteurs du secteur privé et les établissements de recherche et de formation, y compris ceux qui ont participé à la Table ronde du CSAO tels que l'ISRA (Sénégal), le CRODT (Sénégal), l'Institut de la pêche et de l'aquaculture, université Cheikh Anta Diop (Sénégal), le CERESCOR – Centre de Recherche sur la pêche et l'aquaculture, Université nationale (Guinée), et des ONG telles qu'ENDA (Sénégal), GAIPES (Sénégal) et FISON (Nigeria), ainsi que les nombreux autres dirigeants communautaires de la région désireux de s'impliquer, sans oublier bien évidemment les partenaires institutionnels. Des organisations régionales (CEDEAO) et internationales (CSAO, FAO) pourraient contribuer à faciliter un dialogue entre les échelons nationaux et régionaux qui permettrait de partager et de débattre des principes directeurs du Consortium et ce, dans le but d'élaborer des directives spécifiques à l'Afrique de l'Ouest.

Par la suite, si l'Afrique de l'Ouest veut pouvoir tirer parti de son potentiel en matière de crevetteculture durable, les éléments suivants devront être réunis : de la ténacité, un sens de l'innovation et une volonté d'investir accrues de la part du secteur privé, une réforme du secteur public et de la souplesse, une plus grande cohérence des politiques applicables à la pêche, et un engagement prononcé de la part de toutes les parties prenantes à l'égard des principes fondamentaux du développement durable du secteur aquacole. L'étude du CSAO et les discussions menées dans le cadre de la Table ronde ont montré que les partenaires internationaux, surtout en Asie et en Europe, sont disposés à apporter leur contribution aux initiatives menées en Afrique de l'Ouest par le secteur public comme par le secteur privé et destinées à encourager la crevetteculture durable et d'autres formes d'aquaculture. La crevetteculture peut entraîner des bénéfices pour la population locale qui mériteraient d'être mieux étudiés, mais les bénéfices directs pour la population locale en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus et de la gestion des ressources naturelles se situeront de toute évidence dans d'autres secteurs aquacoles, tels que la pisciculture. En termes de développement économique, en revanche, l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui prête d'un point de vue stratégique à dégager les bénéfices économiques associés à une industrie de la crevetteculture productive. À condition de disposer de niveaux adéquats d'investissement et de planification, la croissance de ce secteur pourrait avoir un impact positif sur l'ensemble de la région.

³ Par exemple, au moment de la mise sous presse du présent rapport, la troisième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO se tiendra en Inde (du 4 au 8 septembre 2006), événement qui réunira également au moins quelques délégués d'Afrique de l'Ouest. Lors de cette réunion, le CSAO contribuera à faciliter, avec la FAO et le NACA, un dialogue informel, au côté des délégués asiatiques, sur la crevetteculture durable et la coopération Sud-Sud en Afrique de l'Ouest.

⁴ Fonds mondial pour la nature.

Annexes

- Liste des participants
- Ordre du jour révisé
- Les présentations qui ont été faites lors de la Table ronde sont disponibles sur le site Web du CSAO à l'adresse suivante : www.oecd.org/sah/perspectivesdev/crevetticulture
 - √ Expériences de Blohorn (Côte d'Ivoire) et Katakalousse (Sénégal), CSAO
 - √ Comment développer une activité de crevetticulture en Afrique de l'Ouest, CSAO
 - √ Bilan du potentiel de l'Afrique de l'Ouest, CSAO
 - √ Présentation de l'exploitation West African Aquaculture, M. et Mme Hansson
 - √ Expérience tirée des écloséries de crevettes dans le contexte indien, M. Sudarsan Swamy
 - √ Expérience thaïlandaise de la crevetticulture, Dr Lila Ruangpan, Gouvernement thaïlandais
 - √ Présentation de la Sakoba, exploitation de crevetticulture guinéenne, Moustapha Ly, Directeur de la Pêche continentale et de l'Aquaculture, République de Guinée
 - √ Présentation des activités biologiques et de marché en Europe, Swiss Investment Promotion Programme (SIPPO)